



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## LISTE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 15 février 2024  
Conseil communautaire

L'an deux mille vingt-trois et le 15 février  
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Denis TURREL  
au lieu ordinaire de ses séances  
sur convocation régulière du 9 février 2024

### Etaient présents :

AUDOUBERT René, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BAUDINIERE Julien, BENARFA Ali, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CONDIS Sylvette, CRAIPEAU Chantal, CUSSOL Roselyne, DANES Richard, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELMAS Pierre, DELOR Carole (arrivée à 19h19 à la délibération C20240215\_007), ESCORIHUELA Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HÖ Bastien, LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, MURCIA Christian, RAMOND Rémi, RIAND Sandrine, SALAT Éric, TURREL Denis, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

### Etaient excusés :

CHALDUC Jean, COSTES Alexandra, DA SILVA Sandra, DALLARD Jean-Michel, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MINETTI Stéphanie, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, PORTET Michel, RENARD Sophie, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José, TEMPESTA Marie-Caroline, VEZAT-BARONIA Maryse, VIGNES Michel.

### Etaient absents : /

### Pouvoirs :

CHALDUC Jean (pouvoir donné à MURCIA Christian), DALLARD Jean-Michel (pouvoir donné à DEJEAN Daniel), MINETTI Stéphanie (pouvoir donné à DELMAS Pierre), NAYLIES Charles (pouvoir donné à ESQUIROL Jean-Marc), PORTET Michel (pouvoir donné à MAILHOL Béatrice).

Secrétaire de séance : HÖ Bastien

Nombre de délégués titulaires : 57  
Nombre de présents : 41  
Nombre de votants : 46  
Pouvoirs : 5

### SIÈGE ADMINISTRATIF

34 Av. de Toulouse CS 70009  
31390 Carbonne  
t 05 61 90 80 70  
contact@cc-volvestre.fr  
www.volvestre.fr



## Délibération C20240215\_001 Motion de défense du monde agricole

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De manifester sa solidarité et son soutien à l'égard des agriculteurs et de leurs familles.
- De soutenir activement le développement des circuits courts et locaux.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240215\_002 Créance éteinte – Budget principal

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'admettre en créance éteinte la somme exposée ci-dessus, pour un montant total de 496.70 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTIONS

## Délibération C20240215\_003 Attribution de fonds de concours Commune de Latour

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer un fonds de concours à la commune de Latour en vue de réaliser des travaux de remplacement d'une borne à incendie défaillante, de l'achat et installation d'une citerne à eau et de la mise en place d'une nouvelle signalétique à hauteur de 5 065 € ;
- Autorise le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférent.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240215\_004 Attribution de fonds de concours Commune de Canens

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer un fonds de concours à la commune de Canens en vue de réaliser des travaux d'aménagement et d'équipements dans le cimetière communal (agrandissement, travaux de terrassement et clôture, installation d'un colombarium et d'un dépositoire) à hauteur de 11 941 € ;
- Autorise le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférent.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

**Délibération C20240215\_005 Demande de subvention complémentaire travaux de réhabilitation et d'extension du quai de transfert de la déchetterie de Carbonne au Conseil Départemental**

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- De solliciter une subvention complémentaire auprès du Département pour les travaux de rénovation et d'extension du quai de transfert de la déchetterie de Carbonne au taux maximum applicable en la matière ;
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

**Délibération C20240215\_006 Modification n°3 du règlement des aides communautaires à la rénovation des devantures commerciales**

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- D'adopter la proposition de modification du règlement d'aides communautaires à la rénovation des devantures commerciales ainsi exposée ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

**Délibération C20240215\_007 Modification n°5 du règlement d'aides communautaires en matière d'investissement immobilier d'entreprises**

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver le nouveau règlement communautaire d'aides en faveur de l'investissement immobilier d'entreprises tel qu'exposé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à notifier la présente décision à Madame la Présidente du Conseil régional d'Occitanie et Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

46 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240215\_008 Renouvellement de la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprises de la Communauté de Communes du Volvestre au Conseil départemental de la Haute-Garonne

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver le principe des conditions détaillées dans le modèle de convention ci-jointe, dans lesquelles la Communauté de Communes du Volvestre délègue au Département une partie de sa compétence d'octroi d'aides en matière d'immobilier d'entreprises,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention avec Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

46 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240215\_009 Signature d'une convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver les conditions détaillées dans la convention ci-jointe,
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à l'article comptable 65748,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention avec la présidence de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne.

46 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240215\_010 Demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées – Méditerranée pour le programme « façades »

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- De solliciter une subvention du Conseil Régional d'Occitanie / Pyrénées – Méditerranée au titre du dispositif « façade » du Contrat Bourg-Centre de la Commune de Carbonne selon le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier ;
- D'autoriser l'intégration des mentions nécessaires dans les règlements d'aides communautaires visant les rénovations de façades et de devantures commerciales.

46 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240215\_011 Création de postes pour accroissement temporaire d'activité

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la création des postes suivants :
  - o 2 postes d'adjoints techniques, à temps complet, affectés aux services techniques, pour exercer les fonctions de chargé d'intervention voirie pour une durée d'un an ;
  - o 1 poste d'adjoint administratif, à temps non complet (28 h hebdomadaires), affecté à l'office de tourisme intercommunal, pour exercer les fonctions de conseiller en séjour pour une durée d'un an.
- De fixer la rémunération de ces emplois par référence à la grille indiciaire du grade correspondant ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

46 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240215\_012 Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet (chargé de mission Mobilité)

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet dans les conditions énoncées par Monsieur le Président ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- De charger Monsieur le Président de procéder aux démarches nécessaires au recrutement.

46 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240215\_013 Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet (chargé de mission sur le volet social)

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet dans les conditions énoncées par Monsieur le Président ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- De charger Monsieur le Président de procéder aux démarches nécessaires au recrutement.

46 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240215\_014 Création d'un emploi permanent (Technicien GEMAPI - Eau/assainissement)

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De créer 1 poste permanent appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique B, aux grades de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe et technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour exercer les fonctions de Technicien GEMAPI/eau/assainissement,
- Que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ;
- Qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, en application de l'article L332-8-2° du code précité, un agent contractuel de droit public pourra être recruté lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient (contrat de 3 ans maximum renouvelable dans la limite de 6 ans ; reconductible ensuite en contrat à durée indéterminée.
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- De charger Monsieur le Président de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

46 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240215\_015 Mise à jour du tableau des effectifs

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des effectifs ci-dessus qui prendra effet à compter du 15 février 2024 :
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité.

46 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240216\_016 France Services : changement d'organisation du fonctionnement du service et du temps de travail (mise en place de l'itinérance et passage à 37 h)

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le changement d'organisation du fonctionnement du France Services avec la mise en place des itinérances à compter du 01/03/2024,
- D'adopter le passage du temps de travail à 37 h hebdomadaires pour les agents à temps complet à compter du 01/03/2024 sans changement des horaires d'ouverture au public,
- De charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

46 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240216\_017 RIFSEEP – Refonte du CIA

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'adopter les nouveaux critères d'évaluation du Complément Indemnitare Annuel (CIA) tels que présentés ci-dessus ;**
- **De fixer le montant maximum annuel à 500€, avec un bonus éventuel de 50€ ;**
- **D'adopter la date de versement proposée et sa périodicité : novembre de l'année N+1, en une seule fraction ;**
- **D'autoriser M. le Président à fixer par arrêté individuel le montant du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;**
- **De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.**

46 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240216\_018 Refonte du règlement intérieur – Etape 1

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'adopter les parties suivantes du règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération :**
  - o Préambule
  - o Partie 1 – Les droits, les obligations et la déontologie de l'agent public
  - o Partie 2 – La carrière de l'agent
  - o Partie 3 – L'organisation du travail
    - Article 41 – Les congés annuels
    - Article 44 – Les autorisations spéciales d'absence
  - o Partie 7 – L'entrée en vigueur et modifications du présent règlement intérieur
  - o Annexe relative aux Autorisations Spéciales d'Absence.
- **De l'entrée en vigueur du règlement intérieur au 01/03/2024,**
- **De charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.**

46 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

**A Carbone, affiché le 19 février 2024**